

Le patrimoine à l'honneur

Le Centre de loisirs de Vinay, soutenu notamment par la Communauté de Communes, a initié en 2018 un projet autour du patrimoine local en direction des enfants accueillis.

Un projet qui permet à chaque enfant de « renforcer son identité citoyenne en devenant responsable de l'héritage qui lui est légué, et qu'il devra un jour à son tour transmettre et préserver. » selon Magali Dumas, la directrice du Centre de loisirs de Vinay.

Ce projet s'est construit autour de visites patrimoniales et de rencontres avec des « anciens », afin de découvrir des savoir-faire parfois oubliés.

Afin de garder une trace de ces découvertes, le photographe Philippe Rinjonneau, de Saint Marcellin, a accompagné le groupe d'enfants tout au long de leurs sorties.



En résulte une belle exposition photo, que vous pourrez découvrir en mairie à partir du 15 septembre aux heures d'ouverture habituelles du secrétariat et les samedis matin lors de la permanence des élus. L'occasion pour les parents des enfants du centre de loisirs d'avoir un aperçu de ce qu'ils ont vécu.

Et plus largement, pour les habitants du territoire, de découvrir ou redécouvrir un patrimoine local plus ou moins bien connu de tous.

Découvrir le travail de Philippe Rinjonneau : <http://riono.netfolio.net>

Bulletin municipal de la Mairie de Notre Dame de l'Osier

Secrétariat de Mairie : tél. : 04.76.36.61.77

Horaires d'ouverture : Lundi : 9h00 à 11h00 et 13h00 à 17h00,
Vendredi : 9h00 à 13h00.

Mercredi : 9h00 à 13h00

Samedi : 10h30 à 12h00 (permanence des élus)

Courriel: ndomairie@wanadoo.fr

Site Internet : notredamedelosier.sud-gresivaudan.org

Au conseil municipal du 21 juillet 2020

1) Bilan de la concertation et arrêt du projet d'élaboration du PLU

Le maire expose au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet d'élaboration du PLU a été mené, à quelle étape de la procédure il se situe et présente le projet.

Il explique qu'en application de l'article L103-6 du code de l'urbanisme doit être tiré le bilan de la concertation dont a fait l'objet l'élaboration du projet de PLU et, qu'en application de l'article L153-14 du même code, le document doit être arrêté par délibération du conseil municipal et communiqué pour avis aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L153-16 à L153-18 du code de l'urbanisme.

Après l'arrêt du PLU par le conseil, les personnes publiques associées (Services de l'Etat, SCoT, chambres consulaires...) ont trois mois pour donner leur avis. A l'issue de ce délai le projet de PLU est soumis à enquête publique pour une durée d'un mois. Ensuite, le PLU sera approuvé par délibération du conseil.

Le maire rappelle les objectifs de l'élaboration du PLU :

- traduire le projet de développement de la commune dans un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) ;
- maîtriser le développement urbain au regard des objectifs démographiques de la commune, du besoin en habitat ;
- préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers participant à la richesse environnementale de la commune ;
- protéger la qualité urbaine architecturale et paysagère contribuant au cadre de vie agréable de la commune et à la préservation de son patrimoine ;
- prendre en compte les nouveaux enjeux issus du SCoT de la région Urbaine Grenobloise.

Pendant la période d'élaboration du PLU, la concertation a été réalisée par :

- une information régulière dans le journal municipal ;
- la tenue d'un registre mis à disposition du public en mairie ;
- la possibilité de consulter le PADD sur le site de la commune ;
- des permanences d'élus les samedis matin ;
- l'organisation de trois réunions publiques à différentes étapes de l'avancement du projet.

Après avoir tiré le bilan de ces concertations, le conseil se prononce pour l'arrêt du PLU dans sa version présentée.

2) Devis budget supplémentaire urbaniste PLU

Le maire informe le conseil qu'il est nécessaire pour terminer l'élaboration du PLU, d'actualiser le budget initialement prévu en raison des travaux supplémentaires liés aux différentes évolutions du PADD et de ses implications sur le projet.

Il présente le devis de Laurence JANET, l'urbaniste en charge du PLU, d'un montant de 5000 € HT et le devis de Vincent LIMARE, infographiste, d'un montant de 2 400 € HT.

Pour rappel, le travail sur le PLU a débuté en milieu d'année 2016 avec un budget initial de 24 100 € HT.

Le conseil accepte cette proposition de révision du budget initial du PLU.

3) Devis entretien voirie communale

Le maire informe le conseil que des travaux sont à envisager sur plusieurs voies communales (traversée du Haillon, chemin de Figealorre, chemin du Rif, chemin de Dampierre) ainsi que la remise en place d'un ralentisseur route de Bergerandière.

Il présente le devis de la société Chambard d'un montant de 28 500 € HT comprenant la réalisation d'un bicouche sur une longueur totale de 1 050 mètres de voiries et la pose du ralentisseur.

Ces travaux pourront bénéficier d'une subvention de 40 % dans le cadre du Contrat Territorial Sud Grésivaudan du Département.

Le conseil accepte cette proposition.

4) Nomination de deux délégués à la commission tenue des listes électorales

Suite au renouvellement du conseil municipal il convient de revoir la composition de la commission de contrôle des listes électorales. Cette commission est composée d'un délégué de l'administration, d'un délégué du tribunal de grande instance et d'un délégué du conseil municipal.

Le conseil désigne Raymonde ODOIX comme titulaire et Vincent GRIGIS comme suppléant en tant que délégué du conseil municipal à la commission de contrôle de la liste électorale.

5) Projet de réalisation d'un réseau de chaleur bois énergie

La commune souhaite s'inscrire concrètement dans la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique. Le recours aux énergies locales et renouvelables, en substitution des énergies fossiles, est un des leviers forts de cet objectif.

Le maire présente au conseil le projet de la société Forestener, dont le capital est détenu par des structures citoyennes, des collectivités et des entreprises, et qui propose de réaliser un réseau de chaleur bois énergie. Ce réseau desservirait l'EHPAD, l'école, les logements Pluralis dans le foyer communal et 2 à 3 maisons individuelles. La production de chaleur serait assurée à 100% par une chaudière bois énergie avec l'utilisation de plaquettes forestières provenant d'un rayon maximal de 50 km. Les chaudières fuel actuelles de l'EHPAD et de l'école seraient conservées en secours.

Pour mener à bien ce projet, la commune est sollicitée pour donner son accord sur les deux points suivants :

- mise à disposition, sur une durée de 21 ans, de 100 m² de terrain à proximité de la zone d'apport des déchets pour l'implantation de la chaufferie ;
- autorisation d'utilisation du domaine public pour le passage des canalisations enterrées du réseau de chaleur.

Ces mises à disposition et utilisation du domaine public donneront lieu au paiement d'une redevance annuelle de 100 € HT avec rétrocession du réseau de chaleur et du bâtiment chaufferie à la commune au bout de 21 ans.

Après échanges et au regard :

- de l'intérêt du projet pour la commune et les bâtiments desservis en terme environnemental,
- de la dimension citoyenne du projet (possibilité offerte aux citoyens locaux de s'impliquer financièrement dans le projet, tout comme la commune),

le conseil autorise ces mises à disposition à tout acteur privé souhaitant réaliser une chaufferie bois, un réseau de chaleur et s'inscrivant dans un financement et une gouvernance citoyens.

6) Convention accompagnement contrat apprentissage

Afin d'anticiper le départ à la retraite de Michèle Veyret, le maire propose la formation en alternance d'une personne sur le poste de secrétariat de mairie. Il informe le conseil de la possibilité de travailler avec l'association Ohé Prométhée qui est chargée de la prospection, du placement et de l'accompagnement des contrats d'apprentissage pour les personnes en situation de handicap. Cette structure qui bénéficie d'une délégation du Centre de Gestion de l'Isère, peut accompagner la commune dans le recrutement de candidats qui préparent un bac, un BTS ou une licence.

Pour bénéficier de ces services la commune doit signer une convention avec Ohé Prométhée. Le coût des prestations délivrées par Ohé Prométhée est pris en charge par le Centre de Gestion de l'Isère.

Le conseil autorise le maire à signer cette convention avec Ohé Prométhée.

7) Délégués communauté de communes

Le maire précise qu'il convient de désigner les délégués de la commune pour les différentes commissions qui ont été mises en place au sein de la communauté de communes. Après des échanges sur le rôle de chacune d'entre elles, le conseil désigne les élus suivants :

- Commission tourisme

Jean-Christophe JOUVE et Vincent GRIGIS

- Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement

Jean-Christophe JOUVE et Guillaume BARD-SURDON

- Commission développement économique

Alex BRICHET-BILLET et Vincent GRIGIS

- Commission gestion et valorisation des déchets

Jean-Christophe JOUVE et Guillaume BARD-SURDON

- Commission enfance jeunesse et réussite éducative

Sandrine LOCATELLI et Chloé MARTIN

- Commission action sociale et culturelle

Isalia CROSSON-PETMEZAKIS et Alex BRICHET-BILLET

- Commission environnement transition écologique et mobilité

Isalia CROSSON-PETMEZAKIS et Chloé MARTIN

- Commission finances, ressources humaines et mutualisation

Alex BRICHET-BILLET, Michel CARRIER et Guillaume BARD-SURDON

- Commission aménagement et foncier

Michel CARRIER et Chloé MARTIN

- Commission sports et loisirs

Sandrine LOCATELLI et Chloé MARTIN

- Commission agriculture et commission habitat

Marie-Noëlle RAVIER et Michel CARRIER

Informations de Mme Jacquier-Laforge, députée de l'Isère, à destination des secteurs du petit commerce, de l'artisanat et des indépendants

(ci-dessous un extrait de la lettre de Mme Jacquier-Laforge aux maires des communes de sa circonscription en date du 24 juillet 2020)

... « Suite à la mobilisation sans précédent de l'Etat, les entreprises en difficulté ont d'ores et déjà pu bénéficier : du fonds de solidarité pour près de 4,8 milliards d'euros, du plan de garantie par l'État des prêts bancaires pour 42 milliards d'euros, de reports et exonérations de charges pour 3,1 milliards d'euros.

Pour continuer à accompagner un certain nombre de secteurs et d'activités particulièrement fragilisés, dont le commerce de proximité, les artisans et les indépendants font partie, un plan de soutien supplémentaire de 900 millions d'euros a été établi. Les très petites entreprises qui ont été contraintes de fermer sur décision administrative pourront en effet bénéficier d'une exonération des cotisations et contributions patronales sur trois mois, ce qui représente un allègement de charges de 400 millions.

Aussi, le fonds de solidarité a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2020 pour les entreprises des secteurs de l'hôtellerie, restauration, cafés, tourisme, événementiel, sport, culture et les entreprises de secteurs connexes, et son accès au second volet a été facilité (accompagnement supplémentaire au cas par cas jusqu'à 10000€), ce qui représente un coût de 500 millions d'euros.

Sur le plus long terme et pour permettre à ces entreprises de se renforcer, un effort particulier sera engagé pour accélérer la transition numérique de ces structures pour leur permettre d'accroître leur chiffre d'affaires et renforcer leur résilience en cas de crise. La Banque des territoires proposera également de cofinancer, avec les collectivités territoriales, une centaine de foncières spécialisées pour racheter et rénover des locaux commerciaux au bénéfice de 6000 petits commerces d'ici 2025.

Ce plan de soutien sera approfondi et complété de mesures structurantes de long terme, dans le cadre du plan de relance examiné à la rentrée.

Pour plus d'informations sur ces mesures, je vous invite à consulter la page suivante : <https://www.economie.gouv.fr/lancement-plan-en-faveur-commerce-proximiteartisanat-independants>... »...

Lettre consultable en mairie, ainsi que les documents « Infos pratiques spéciales Covid 19 en Isère » de la page suivante.

Récapitulatif « Infos pratiques spéciales Covid-19 en Isère » à destination des particuliers et des entreprises.

Covid-19 En Isère, les contacts essentiels pour vous accompagner

Élodie
**JACQUIER
LAFORGE**
Députée - 9^e circonscription de l'Isère

Particuliers

 Pour l'avoir toujours à portée de main, cette page peut être découpée !



Restez connectés ! <https://www.gouvernement.fr/infocoronavirus> : informations régulièrement mises à jour.



Pour toute question, contactez la **Cellule d'Information du Public** mise en place par la préfecture de l'Isère :

0 800 000 638 de 9h à 16h30, du lundi au vendredi.
Un numéro vert national répond à vos questions sur le Coronavirus COVID-19 en permanence, 24h/24 et 7j/7 : **0 800 130 000**.

Attention, la plateforme téléphonique n'est pas habilitée à dispenser des conseils médicaux.



Si j'ai des symptômes (toux, fièvre) qui me font penser au Covid-19 : je reste à domicile, j'évite les contacts, j'appelle un médecin avant de me rendre à son cabinet ou j'appelle le numéro de permanence de soins de ma région. Je peux également bénéficier d'une téléconsultation.

Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, j'appelle le **SAMU-Centre 15**.



Personnes en situation de handicap, personnes âgées en situation d'isolement :

Contactez votre mairie.
Visitez : rompre-isolement-aines.gouv.fr
Vous pouvez également appeler, 7j/7, de 8h à 20h, le numéro national de la **Croix Rouge** : **09 70 28 30 00**



Des difficultés pour entendre ou parler par téléphone en raison d'un handicap ? Vous pouvez vous rendre sur cette page : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/espace-handicap> ou appeler le **114**.



Violences, numéros d'urgence et d'écoute

Pour toutes les victimes de violences : **116 006**
Plateforme arretonslesviolences.gouv.fr
Violences sur les enfants : **119** ou <https://www.allo119.gouv.fr/>
Violences conjugales : **3919** ou <https://www.stop-violences-femmes.gouv.fr/>
Solidarité femmes Miléna : **0476405010** ou contact@sfm.fondation-boissel.fr
Planning familial Isère : **0476879461**
Eviction du conjoint violent, envoyez un mail à : eviction@groupe-sos.org

elodiejacquierlaforge.fr
contact@elodiejacquierlaforge.fr

Covid-19 En Isère, les contacts essentiels pour vous accompagner

Élodie
**JACQUIER
LAFORGE**
Députée - 9^e circonscription de l'Isère

Entreprises

 Pour l'avoir toujours à portée de main, cette page peut être découpée !



Mesures immédiates de soutien aux entreprises

Consultez la liste des mesures : <https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises> et les questions-réponses : <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/coronavirus-questions-reponses-pour-les-entreprises-et-les-salaries>



Difficultés de trésorerie ou rééchelonnement d'emprunts

Contactez en priorité vos banquiers habituels. En cas de problème appelez le **0800 08 32 08** ou adressez un mail à l'adresse suivante : TPME38@banque-france.fr



Mise en œuvre du chômage partiel et questions liées au droit du travail

Des informations sont mises à jour en temps réel sur le site internet de la DIRECCTE : <http://auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr/>
En complément, l'unité départementale 38 de la DIRECCTE peut être contactée par mail : ara-ud38.mutations-economiques@direccte.gouv.fr



Étalement, report de charges sociales ...

Entreprises, employeurs de personnel salarié, rendez-vous sur : urssaf.fr où vous pourrez signaler votre situation. Artisans, commerçants, rendez-vous sur le site : secu-independants.fr



Impositions et cotisations

En cas de difficultés d'une particulière gravité, vous pouvez saisir directement les services de la DDFIP 38 par mail à l'adresse suivante : ddfip38.pgp.actioneconomie@ddfip.finances.gouv.fr



Pour être accompagnés

CCI de Grenoble :
covid19@grenoble.cci.fr
04 76 28 28 90

CCI Nord Isère :
infos@nord-isere.cci.fr
04 74 95 24 00

CMA de l'Isère :
04 76 70 82 09

Chambre d'agriculture :
secregeneral@isere.chambagri.fr
04 76 20 68 68

elodiejacquierlaforge.fr
contact@elodiejacquierlaforge.fr

Pilates et zumba Au village



Ça y est, on est en septembre, c'est donc la reprise des activités sportives sur le village.

Les **mercredis**, cours de zumba de 19h15 à 20h15 avec, comme l'an dernier, Isabelle qui vient de St Etienne de St Geoirs. Cette prof de fitness nous offre un cours de zumba plus orienté fitness que danse avec une énergie communicative.

Les **vendredis**, cours de Pilates de 18h30 à 19h30 avec Charline, elle propose ce cours depuis l'an dernier et nous avons pensé que ce serait bien de changer notre activité du vendredi.

Pour l'ensemble de ces cours nous vous demandons de porter des baskets adaptées et **PROPRES**, d'apporter une bouteille d'eau et un tapis de gym pour le cours de pilates.

Ces cours auront lieu dans **les locaux de BON RENCONTRE** Promenade de la chapelle (ancienne maison de retraite) en raison des règles sanitaires liées au COVID 19 dans les écoles et lieux fréquentés par les enfants.

Voici les tarifs :

- * 110 euro pour le cours de ZUMBA
- * 110 euro pour le cours de PILATES

Les cours reprendront **mercredi 16 septembre** pour la zumba dès 19h15 et **vendredi 18 septembre** pour le pilates dès 18h30. Merci d'arriver masqué(e), ensuite nous vous ferons part des mesures qui seront de rigueur lors des cours.

Vous avez la possibilité de participer à deux cours d'essai avant votre inscription.
Pour plus d'information vous pouvez me joindre au 06-81-36-13-79

Bonne rentrée

Laurence REPELLIN

Information "Bulle de mômes"

Les Lieux d'Accueil Enfants Parents du territoire accueillent de manière libre et sans pré-inscription des enfants de moins de 6 ans, accompagnés d'un adulte référent (parents, grands-parents...) dans des espaces de jeux à disposition des familles.

L'accueil est réalisé par des professionnels et/ou des bénévoles formés à la posture d'accueillant. Il s'agit d'un lieu d'échanges et de socialisation pour les parents et les enfants. C'est aussi un outil de prévention des difficultés relationnelles au sein de la famille.



SAINT-MARCELLIN
VERCORS ISÈRE
C'est à l'écoute



BULLE DE MÔMES

lieu d'accueil
enfant parent
enfant moins de 6 ans

**NOUVEAUX
HORAIRES
ouvert le jeudi**

Espaces de rencontres, d'échanges et de jeux
ouverts aux enfants de moins de 6 ans
et aux adultes qui les accompagnent
(parents, grands-parents, etc.)

L'accueil est assuré par
une équipe de professionnels.
Il est gratuit et anonyme.

Ouvert les **lundis** de 9h à 11h & les **jeudis** de 15h30 à 17h30
(hors vacances scolaires)

Coordnatrice : Noëlle Makhlouf
Contact : 04 76 64 09 50

Pôle multiservices
3 avenue Brun Faulquier
VINAY



www.saintmarcellin-vercors-isere.fr

Amiante : vous êtes un particulier ? Pensez-y avant d'engager des travaux chez vous

➤ Que faire de ses déchets?

Règlementairement, vous êtes **responsable des déchets** amiantés.
L'entreprise qui a réalisé les travaux devra les éliminer dans une filière adaptée et vous transmettre un Bordereau de Suivi des Déchets Amiantés (BSDA).

➤ Pour en savoir plus sur l'amiante

Système d'informations du développement durable et de l'environnement
www.side.developpement-durable.gouv.fr > exploitation>ACAMIANTE > amiante

Site du ministère du travail

www.travail-emploi.gouv.fr > santé au travail > prévention des risques pour la santé au travail > amiante

Site de l'OPPBTP

www.preventionbtp.fr > documentation > explorer par produit > Informations > Dossiers-prévention > Le risque amiante

Site de la CARSAT RA

www.carsat-ra.fr > entreprises > je m'informe sur les risques professionnels > prévenir les risques professionnels > risques & secteurs d'activité > Bâtiments et travaux publics > amiante

Site de la DIRECCTE ARA

www.auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr > Travail et relations sociales > Promouvoir la santé et sécurité au travail > risque amiante

Site de l'ARS ARA

www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr > Usagers > Santé et environnement > Habitat et santé > Amiante

Liste des opérateurs de repérage certifiés avec mention

www.diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr

Consultez également :

«Amiante chez les particuliers : une affaire de professionnels»

de la DIRECCTE Pays-de-la-Loire (www.pays-de-la-loire.direccte.gouv.fr)

Support de communication produit par le GRIA – Groupe Régional Interinstitutionnel Auvergne-Rhône-Alpes à partir d'une conception réalisée par la DIRECCTE Pays de la Loire et ses partenaires.

➤ Où peut-il y avoir de l'amiante chez moi ?

Dans un bâtiment construit **avant juillet 1997**, différents matériaux peuvent contenir **de l'amiante** : toiture « fibro-ciment » (plaques et ardoises), plâtres, canalisations, faux-plafonds, colles de carrelage, enduits, peintures, dalles vinyle...

➤ Comment savoir s'il y a de l'amiante chez moi ?

■ **Dans les maisons individuelles** : depuis le 1er septembre 2002, un repérage amiante doit être réalisé et transmis à l'acheteur en cas de vente.

■ **Dans les immeubles collectifs** : un repérage amiante doit être réalisé dans les parties communes (DTA) et dans les appartements (DAPP). Ces documents doivent être tenus à la disposition des occupants.

Ces repérages sont insuffisants en cas de travaux

Un repérage complémentaire, appelé repérage avant travaux (RAT) doit donc être réalisé par un opérateur de repérage certifié avec mention pour repérer les matériaux non accessibles impactés par les travaux (colle sous carrelage, plâtre sous la tapisserie...).

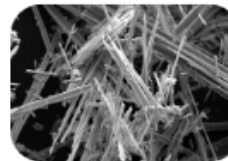
Si les matériaux contiennent de l'amiante, ne faites pas les travaux vous-même !

➤ Quels sont les risques si je fais les travaux moi-même ?

Très fine, la fibre d'amiante est invisible à l'oeil nu. En pénétrant dans les poumons, elle peut provoquer des **cancers**.

Réaliser des travaux sur des matériaux amiantés **libère des fibres** dans l'air et génère un risque pour les personnes réalisant les travaux ou à proximité.

Les fibres d'amiante se **déposent** sur les sols, murs, meubles, vêtements... et les **risquent persistant** longtemps après les travaux.



Pour votre santé et celle de vos proches : ne faites pas les travaux vous-même et informez les professionnels intervenant à votre domicile !

➤ De quels travaux parle-t-on ?

Toutes les interventions en présence d'éléments amiantés sont concernées : réparation, entretien, recouvrement, percement, découpage, démontage, ponçage ...

Exemples :

- Changement d'un carrelage dont la colle contient de l'amiante.
- Pose d'une prise électrique sur un mur recouvert de peinture amiantée.
- Maintenance d'une chaudière contenant un joint ou une tresse amiantée.
- Démoussage ou dépose de fibrociment en toiture.

➤ Qui faire intervenir pour les travaux ?

Tous les **professionnels** du bâtiment (désamianteurs, plombiers, électriciens, maçons...) doivent être **formés** pour pouvoir intervenir sur ou à proximité d'amiante. Assurez-vous qu'ils sont en possession d'une **attestation de compétence amiante**. Ils sécuriseront leur intervention avec du matériel spécifique pour **vous protéger** pendant et après les travaux.

A noter qu'en cas de travaux de **retrait** (objectif d'éliminer l'amiante et non de réaliser des réparations), il devra être fait appel à une **entreprise certifiée**.

Cette plaquette « Amiante : vous êtes un particulier ? Pensez-y avant d'engager des travaux chez vous » a été réalisée par le Groupement Régional Interinstitutionnel Amiante (GRIA) regroupant la DIRECTE ARA, l'OPPBTP, les CARSAT Auvergne Rhône-Alpes, l'ARS et des services de santé au travail.

Elle a pour objectif de :

- sensibiliser les particuliers sur le risque lié à l'inhalation de fibres d'amiante,
- rappeler l'obligation réglementaire de réaliser des repérages de l'amiante avant travaux,
- indiquer la marche à suivre en cas de présence d'amiante.

Cette plaquette est disponible en mairie.

Information du Directeur Départemental des Finances publiques : généralisation du paiement de proximité

Généralisation du service de "paiement de proximité " à compter de ce jour.

Il est désormais possible de payer les factures (à condition qu'elles comportent un "QRcode") de cantine, crèche, d'hôpital, amendes ou impôts, en espèces (jusqu'à 300€) ou en carte bancaire (sans limitation de montant, sauf pour les impôts), dans les bureaux de tabac partenaires, partout en France.

Voici les 2 adresses de proximité qui concernent Notre Dame de l'Osier :

Tabac presse Le Jaurès 63 grande rue 38160 Saint Marcellin

Tabac Brechon 33 grande rue 38470 Vinay

Diagnostic par hélicoptère des réseaux électriques de notre commune

ENEDIS investit pour organiser la visite préventive du réseau électrique aérien 20000 volts. Le programme 2020 du Sillon Rhodanien et les départements limitrophes, concerne 1000 kilomètres de lignes, dont certains sont situés sur le territoire de votre commune.

1. Ces survols ont pour objectif de détecter et localiser les équipements présentant des défaillances ou des signes d'usure qui justifient leur remplacement : poteaux endommagés, isolateurs cassés, lignes avec des brins coupés, supports déformés.
2. Analyser la végétation de part et d'autre des supports afin d'établir des plans d'élagage

Le résultat de l'inspection permet aux équipes d'ENEDIS d'établir un diagnostic précis et de programmer en conséquence les interventions qui permettront d'anticiper des opérations de maintenance. Les clients bénéficieront par conséquent d'une meilleure qualité d'acheminement de l'électricité en évitant des pannes latentes.

ENEDIS a confié ce diagnostic des lignes à notre société, qui va intervenir entre le 07 Septembre et le 31 Octobre 2020

Les hélicoptères utilisés sont :

- Un hugues 500 immatriculé F-GZGM de couleur noire
- Ou un AS 350 immatriculé F-GGAO

Jet systems hélicoptères services-Aéroport de Valence-chabeuil

Préparation militaire marine de Grenoble

Des documents sont consultables en mairie concernant 6 weekends d'instruction.

Pour toute information et constitution d'un dossier CIRFA GRENOBLE 10 rue Cornélie Germond
38000 Grenoble Tél : 04 76 76 22 30 Cirfa-marine-grenoble.sec.fct@intradef.gouv.fr

Enquête mobilité

Les partenaires institutionnels de la grande région grenobloise (l'État, la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Département de l'Isère, la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, la Communauté de communes Le Grésivaudan, Grenoble-Alpes Métropole, l'Etablissement public du Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande Région de Grenoble) ont confié au Syndicat Mixte des Mobilités de l'aire grenobloise (SMMAG) l'organisation, à partir du 4 novembre 2019 d'une enquête sur les déplacements. La réalisation de cette enquête a été confiée au prestataire ALYCE. Compte tenu de la survenue en France d'une crise sanitaire majeure due à la COVID19, l'exécution de l'enquête a été suspendue le 16 mars 2020. Elle reprendra le 28 septembre et jusqu'au 27 novembre 2020.

L'objectif est de mieux connaître les pratiques de déplacements des habitants pour mieux organiser le système de transport dans notre agglomération (circulation routière, stationnement, transports collectifs, infrastructures, cheminements piétons et cycles, services de mobilité, etc...).



Cette enquête est effectuée selon la méthodologie appelée «Enquêtes mobilité certifiées Cerema'57». Elle sera effectuée en partie en face-à-face au domicile des ménages et en partie par téléphone. Elle respecte le règlement n°2016/679, texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel, dit Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Pour le volet en «face-à-face» de l'enquête, une phase de repérage terrain sera réalisée par les équipes du prestataire ALYCE en août et septembre 2020.

Pendant la période de collecte, les ménages sollicités pour répondre à l'enquête seront préalablement informés par une lettre-avis comportant les informations relatives à l'enquête et les droits concernant les données à caractère personnel. Des enquêteurs de la société ALYCE les contacteront ensuite pour réaliser l'enquête ou fixer un rendez-vous lorsque le ménage accepte de répondre à l'enquête. La prise de contact pourra se faire par téléphone ou directement au domicile des ménages.

L'ENQUÊTE mobilité
GRANDE RÉGION GRENOBLOISE

OCT 2019
DÉC 2020

Rejoignez-nous et participez
à une meilleure connaissance
des déplacements d'aujourd'hui
pour mieux préparer ceux de demain.

ET SI L'ENQUÊTEUR
C'ÉTAIT VOUS?

Nous recherchons

...des enquêteurs
Vous réalisez des entretiens avec
questionnaires auprès des habitants
de la grande région grenobloise.

- > Tous profils d'âge recherchés
(y compris étudiants et seniors actifs)
- > Débutants acceptés
- > Bonne présentation, bonne élocution,
aisance relationnelle
- > CDD du 28 septembre
à fin novembre 2020
- > Rémunération : 20 € brut + forfait
de frais net par foyer enquêté
- > Formation avant le début de mission

...des chefs d'équipe
Vous gérez les productions d'enquête,
organisez les plannings de vos équipes
(12 à 15 personnes), êtes garant
de la qualité, de la méthodologie
et des objectifs.

- > Formation bac et supérieur
- > 1 an d'expérience en management
opérationnel / encadrement d'équipe
- > Grand sens des contacts humains
- > Goût pour l'action
- > CDD du 28 septembre
à fin novembre 2020
- > Rémunération : selon profil
- > Formation avant le début de mission

VOUS ÊTES INTÉRESSÉ

Envoyez votre CV et votre lettre de motivation
emc.voiron@alyce.eu

SMMAG

ALYCE

Concours Appel à Projets Jeunes « Mieux vivre en milieu rural » MSA Alpes du Nord



COMMENT PARTICIPER ?

Retirez le règlement et le dossier de candidature auprès de votre MSA.
Vous pouvez également les télécharger sur le site de votre caisse.

Le correspondant jeunesse de votre MSA vous accompagnera à partir de votre inscription et tout au long de la réalisation de votre action.

Pour retirer votre dossier, contactez votre MSA :
alpesdunord.msa.fr
Tél. 04 79 62 87 40

Date limite de dépôt de candidature :
25 novembre 2020

Acteur engagé sur les territoires ruraux, la MSA accorde une attention particulière aux 13-22 ans.

Avec son dispositif d'appel à projets, elle les accompagne et les aide à mettre en place leurs propres actions.

Ainsi, la MSA favorise la prise de responsabilité des jeunes et leur participation à l'évolution des territoires ruraux.



L'APPEL À PROJETS JEUNES DE LA MSA



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

alpesdunord.msa.fr

@msa_adn



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

RENTRE DANS LA DANSE AVEC TES DIFFÉRENCES !

Martin et ses amis de Bac Pro, ont monté un spectacle de danse avec les jeunes résidents de la maison d'accueil spécialisée de la commune. Face à la danse, ils étaient tous égaux !

Avec la bourse de l'Appel à projets jeunes MSA, ils ont pu faire tourner leur spectacle dans plusieurs villages et collèges du canton pour changer le regard de tous sur le handicap !



Quelles sont les thématiques concernées ?

- Culture
- Santé
- Vivre ensemble

Quels sont les critères de sélection ?

- Votre implication
- L'impact de votre action sur le territoire
- La dimension solidaire du projet
- L'originalité et la qualité

VOUS SOUHAITEZ FAIRE BOUGER LES CHOSSES AUTOUR DE VOUS ?

- **L'Appel à projets jeunes MSA** soutient les jeunes qui s'engagent pour réaliser des actions sur une ou plusieurs communes rurales.
- **Qui peut s'inscrire ?**
Des groupes constitués d'au moins trois jeunes âgés de 13 à 22 ans, assurés à la MSA ou vivant en milieu rural.

COMMENT ÇA MARCHE ?

- **Un concours local**
Les groupes sélectionnés par le jury de la MSA reçoivent des bourses pour mener à bien leurs projets.
Certains de ces projets sont choisis par le jury pour concourir aussi au niveau national.
- **Un concours national**
Les 14 lauréats choisis par le jury national et le lauréat du Prix «Coup de cœur Facebook» sont invités à Paris au Salon International de l'Agriculture.
Ils reçoivent des bourses allant de 1 500 € à 2 500 € et 2 prix spéciaux offerts par les partenaires de la MSA.



La première Rando Enduro Rétro des Chambarans au départ de
Notre Dame de l'Osier le 4 octobre 2020

1ere Rando Enduro Retro des **CHAMBARANS**

Réservée aux motos enduro d'avant 1985



Notre Dame de l'Osier (38470)

Le 4 octobre 2020

1^{er} départ 9h30 centre du village



Plus d'infos et inscriptions sur
<http://passages38.free.fr/chambarans>

Marchés de producteurs locaux

➤ **Tous les mardis de 17h30 à 19h au village, devant l'Espace Bon Rencontre**

- Légumes, pain : Téro Loko / Œufs : Les Blaches-Bésayes
- Fromages de chèvre : Les Biquettes de Chambarans-Varacieux
- 1 semaine sur 2 : Plantes d'extérieur et médicinales : Les Jardins des Alpes et Jardins Sauvages-Vinay
- Ponctuellement : La ferme du Révollet-Vatilieu

➤ **Tous les jeudis après-midi de 17h à 19 h à l'Espace Louis Burriand-Champin à Vatilieu**

Sur ce marché sont présents :

- Un éleveur de porcs en plein air : La Ferme du Revollet de Vatilieu
- Un producteur de fromages de chèvres Bio : Les Biquettes de Chambaran de Varacieux (présent aussi le mardi soir sur le petit marché de producteurs locaux de Notre Dame de l'Osier)
- Un maraîcher : La Ferme des Fayards de Moirans
- Et ponctuellement La Savonnerie des tilleuls de Serre-Nerpol et un horticulteur de Château-neuf de Poliéas.

Le coin des petites annonces

Vous pouvez transmettre vos propositions, qui doivent rester courtes. Le comité de lecture se réserve le droit de réduire certains textes, ou de ne pas diffuser les annonces qu'il jugera inopportunes. Voir sous la rubrique « Brèves » la date limite de dépôt.

Brèves

- **Prochain L'Osier Flash** : La date limite pour le dépôt des propositions d'articles pour le prochain Osier Flash est fixée au **jeudi 24 09 20** à la mairie. Si cela vous est possible, une version informatique envoyée à l'adresse ndomairie@wanadoo.fr est bienvenue.

ANIMATIONS DU 1^{ER} AU 30 septembre 2020

Notre Dame de l'Osier – Pays de Vinay

- 05 Septembre** **FORUM DES ASSOCIATIONS** au gymnase de Vinay, de 9h à 13h. Moment privilégié où se rencontrent les associations et leurs futurs adhérents : sport, culture, environnement, éducation, animation, bien-être...toutes les découvertes sont possibles.
- 06 Septembre** **PROMENONS-NOUS DANS LES BOIS...MAIS PAS TOUT SEUL !** Une guide du patrimoine. Deux conteuses. Vous, munis de bonnes chaussures. Ouvrez grands les yeux et les oreilles et laissez-vous guider. Promenade avec des histoires racontées dans le cadre du dispositif Paysage-Paysages. Inscriptions obligatoires au 0630361319. Gratuit. Pour les familles à partir de 6 ans. RDV au parking de la Siva, route de Prélétang à Presles à 10h.
- 12 et 19 Septembre** **BALADE THEATRALE AUX RIMETS** : de 16h à 19h à l'Espace naturel sensible de la vallée fossile des Rimets. Rendez-vous : parking du site. A travers cette déambulation théâtrale, laissez-vous porter par la poésie d'un décor naturel et par les voix du passé. Venez naviguer au fil d'une histoire très ancienne qui vous racontera l'épopée du massif des Coulmes. Gratuit. Sur inscription. Non accessible en fauteuil roulant. Prévoir chaussures et vêtements adaptés en fonction de la météo, eau, protection solaire. Animaux non acceptés. Espace naturel sensible de la vallée fossile des Rimets. Rendez-vous : parking du site (Rencurel).
- 19 et 20 Septembre** **JOURNEES DU PATRIMOINE** : Ouverture du musée Le grand Séchoir à Vinay tout le week-end, de 10h à 18h, gratuit. Exposition temporaire : La noix de Grenoble, une belle histoire ». Balade contée : « Les aventures de Poucette » le samedi et le dimanche à 16h30, gratuit, réservation indispensable au 04 76 36 36 10 (durée 30 minutes).
- 20 Septembre** **BALADE GEOLOGIQUE ET JEU DE PISTE** : Remontez le temps pour découvrir l'histoire géologique de la vallée fossile des Rimets et ainsi comprendre l'origine des étonnants paysages du Vercors. Dimanche 20 septembre 2020 de 10h à 17h30. Visite accompagnée de 10h à 12h30 : mémoire de roche. Jeu de piste de 14h30 à 17h30. Animation gratuite proposée par le Département de l'Isère. Sur inscription. Non accessible en fauteuil roulant. Prévoir chaussures adaptées à la marche, protection solaire, vêtements couvrants, chauds et de pluie selon les conditions météo, eau. Animaux non acceptés. Espace naturel sensible de la vallée fossile des Rimets Rendez-vous : parking du site (Rencurel).
- 04 Octobre** **PREMIERE RANDO ENDURO RETRO DES CHAMBARANS** : à Notre Dame de l'Osier (voir affiche en page 14).